Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Libraire, veuillez visiter :
bplibraire.fr/annales-sujets-et-corriges

BREVET PROFESSIONNEL LIBRAIRIE

EPREUVE ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE, JURIDIQUE ET SOCIAL DE L'ENTREPRISE

Après avoir pris connaissance du sujet ci-dessous et à l'aide de vos connaissances, répondez aux questions suivantes.

La société « Plaisir de lire » dont le siège social est situé à Paris, compte 3 librairies : deux à Paris, où sont employés au total dix salariés et une à Versailles, où elle en emploie 3 .

Si les deux librairies situées à Paris ne cessent de voir augmenter leur chiffre d'affaires, en revanche en ce qui concerne celle de Versailles, force est de constater depuis 2 ans une forte diminution des ventes.
Pour pallier cette réalité économique, les responsables de la société décident d'effectuer quelques modifications dans l'organisation générale du groupe : à savoir la fermeture du magasin de Versailles et la mutation à Paris des 3 salariés.

Cette situation ne pose pas de problème à deux salariés sur trois, ravis de rejoindre la capitale. Toutefois, ce n'est pas le cas de Madame Verlaine. Cette dernière habite Dreux, et refuse catégoriquement **la modification** de son contrat de travail, car cela l'éloigne fortement de sa résidence familiale.

Face au refus de cette dernière, et partant du principe qu'il n'y a que 20 km qui séparent la nouveau lieu de travail de l'ancien, les dirigeants de « Plaisir de lire » décident de la **licencier pour faute**.
Madame Verlaine conteste le licenciement devant le Conseil de prud'hommes, au motif que son contrat ne comporte pas de clause de mobilité et que de ce fait, il y a **une modification de l'organisation de son contrat de travail.**

La société « Plaisir de lire » est déboutée par le Conseil de prud'hommes, mais décide de faire appel de la décision.
Sur les conseils de son avocat, Madame Verlaine décide d'entamer des pourparlers avec son ancien employeur en vue **d'une transaction**.

Trois mois plus tard, face à l'augmentation de la fréquentation, les dirigeants de la société décident d'embaucher un vendeur supplémentaire. Monsieur Laurent est embauché en **CDD**, pour une durée de 3 mois.

QUESTIONS :

1. Selon vous, dans quel cas un salarié est-il obligé d'accepter une modification de son contrat de travail ? **2/20**

2. Qu'est-ce qu'une modification de l'organisation du contrat de travail ? Donnez un exemple. **2/20**

3. Madame VERLAINE souhaite effectuer une transaction.

- a) Que permet la transaction et à quel moment peut-on l'envisager ? **2/20**
- b) Quelle est précisément la différence avec un départ négocié ? **2/20**
- c) Quel est l'intérêt pour Madame VERLAINE d'entamer une transaction ? **3/20**

4. Avant qu'une affaire ne soit portée devant le bureau du jugement du Conseil de Prud'hommes, il y a une première étape obligatoire qui réunit les 2 parties concernées.

- a) Comment s'appelle t-elle ? **1/20**
- b) Dans le cas de Mme Verlaine et de « Plaisirs de lire » quelle en a été l'issue ? **1/20**
- c) Pourquoi ? **1/20**

5 Rappelez les différentes étapes de la procédure de licenciement **3/20**

6 Quelles sont les conditions exigées par la loi pour recourir au CDD ? donnez des exemples. **3/20**

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.